

Paris, le 6 mai 2014

## Geler le point d'indice aujourd'hui.... C'est baisser les pensions de demain

La frénésie d'économies budgétaires sur le dos des fonctionnaires ne s'arrête pas aux seuls traitements.

En gelant le point d'indice de 2010 jusqu'en 2017 (soit 7 années), le gouvernement fait d'une pierre deux coups :

- Il agit immédiatement sur la masse salariale des agents publics
- Il baisse sur le long terme les futures pensions.

➡ Exemple : entre 2006 et 2013 : 7 années - l'inflation cumulée a été de 13,2 %\*

Si le point avait été gelé sur cette période de 7 ans, un agent parti en retraite avec l'indice majoré 515 en 2013 perdrait **228 euros par mois de pouvoir d'achat** par rapport à un collègue parti avec le même indice en 2006.

Sur 25 années d'espérance de vie en retraite cela représenterait 68 400 euros\*\*. Une perte définitive non compensée malgré les futures revalorisations annuelles des retraites basées sur l'inflation constatée.

Dans le secteur privé les 25 meilleures années sont revalorisées au moment de la liquidation. C'est-à-dire recalculées en tenant compte de la hausse des prix. Stopper ce mécanisme provoquerait une levée de bouclier.

C'est pourtant ce que fait le gouvernement pour les fonctionnaires en gelant leur traitement.

La France aux ordres de la Commission Européenne, baisse les retraites des fonctionnaires.

**La FGF-FO dénonce cette spoliation des futurs retraités de la Fonction publique !**

**Gel du point : Au voleur !  
Tous en grève le 15 mai 2014  
avec FORCE OUVRIERE**

\*Source France Inflation

\*\*En euros constants